

**PRODUIT DE CURE ET DE SCÉLLEMENT NON JAUNISSANT ACRYLIQUE TRANSPARENT**

**NOM DU PRODUIT :** CLEAR GUARD                      **F.S. N°** 117                      **CODES HMIS :** H F R P  
**CODE PRODUIT :** CLEAR ACRYLIC NON-YELLOWING CURE & SEAL                      2 2 0 G

===== **SECTION I - IDENTIFICATION DU FABRICANT** =====

**NOM DU FABRICANT :** BUTTERFIELD COLOR®  
**ADRESSE :** 625 W. ILLINOIS AVE.  
 AURORA, IL 60506

**NUMÉRO D'URGENCE :** 800-424-9300                      **DATE DE RÉVISION :** 25/03/05  
**RENSEIGNEMENTS :** 630-906-1980                      **PRÉPARÉ PAR :** BUTTERFIELD COLOR®

===== **SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX / INFORMATIONS SARA III** =====

| COMPOSANTS À DÉCLARER  | NUMÉRO CAS | TENSION DE VAPEUR<br>mm Hg À TEMP °C |    | POURCENTAGE<br>PONDÉRAL |
|--|------------|--------------------------------------|----|-------------------------|
| * XYLÈNE<br>OSHA PEL : 100 ppm, ACGIH TLV : 100 ppm                              | 1330-20-7  | 6,6                                  | 20 | 30,25                   |
| SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER<br>OSHA PEL : NON ÉTABLI, ACGIH TWA : NON ÉTABLI | 64742-95-6 | 3                                    | 20 | 28                      |
| * 1,2,4-TRIMÉTHYLBENZÈNE<br>OSHA PEL : 25 ppm, ACGIH TWA : 25 ppm                | 95-63-6    | 3,4                                  | 20 | 11,00                   |
| * ÉTHYLBENZÈNE<br>OSHA PEL : 100 ppm, ACGIH TLV : 100 ppm                        | 100-41-4   | 7                                    | 20 | 5,25                    |

\*Dénote les substances toxiques sujettes aux exigences de déclaration de la section 313 du Titre III et de 40 CFR 372. # Dénote les substances toxiques sujettes aux exigences de déclaration HAPS (polluants atmosphériques dangereux).  
 La composition exacte de ce produit est confidentielle. Une divulgation plus détaillée sera fournie par Butterfield Color au personnel médical ou d'hygiène industrielle qualifié en tant que renseignement confidentiel si un traitement est nécessaire.

===== **SECTION III - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES / CHIMIQUES** =====

**INTERVALLE D'ÉBULLITION :** 137 à 171 °C                      **DENSITÉ (H20=1) :** 0,92  
**POIDS VOLATIL :** 75,00%                      **VOLUME VOLATIL :** 79,53%  
**DENSITÉ DE LA VAPEUR :** Plus lourde que l'air                      **TAUX D'ÉVAPORATION :** Plus lent que l'éther  
**C.O.V REVÊTEMENT :** 693,6 g/l                      **C.O.V. MATÉRIAU :** 693,6 g/l  
**SOLUBILITÉ DANS L'EAU :** Néant  
**ASPECT ET ODEUR :** Typiques d'un revêtement à base de solvant.

===== **SECTION IV - DANGERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION** =====

**POINT D'ÉCLAIR :** >38 °C                      **MÉTHODE UTILISÉE :** TCC  
**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR EN VOLUME- INFÉRIEURE :** 1                      **SUPÉRIEURE :** 7

**MOYENS D'EXTINCTION :** MOUSSE, CO2, POUVRE CHIMIQUE  
**INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

L'emploi d'appareils respiratoires autonome est recommandé pour les pompiers. Utiliser un jet d'eau pour rafraîchir les contenants exposés à une chaleur extrême afin d'écartier les risques de pressurisation et d'auto-inflammation ou d'explosion. Éviter de répandre le liquide en feu avec l'eau utilisée pour le refroidissement.

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se diffuser au niveau du sol et être allumées par de la chaleur, une flamme nue ou autre source d'inflammation. Garder les contenants hermétiquement fermés. Isoler de sources de chaleur, d'étincelles, d'équipements électriques et de flammes nues. Les contenants hermétiques exposés à une chaleur extrême présentent un risque d'explosion.

**PRODUIT DE CURE ET DE SCÉLÈMENT NON JAUNISSANT ACRYLIQUE TRANSPARENT****STABILITÉ : STABLE****CONDITIONS À ÉVITER**

Ne pas exposer aux hautes températures ni aux sources d'inflammation non protégées.

**INCOMPATIBILITÉS (MATIÈRES À ÉVITER)**

Éviter le contact avec des agents oxydants forts.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION ET SOUS-PRODUITS DANGEREUX**

Peut former des matières toxiques, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, divers hydrocarbures, etc. lors de la décomposition thermique.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE : NE SE PRODUIT PAS****RISQUES DE L'INHALATION POUR LA SANTÉ ET SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION**

L'inhalation excessive de vapeurs peut causer irritation nasale et respiratoire, faiblesse, vertiges, fatigue, nausée, maux de tête, possible perte de conscience voire asphyxie.

**RISQUES DU CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX POUR LA SANTÉ ET SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION**

PEAU : Le contact direct peut provoquer rougeur, brûlure et lésions cutanées. YEUX : Le contact direct ou l'exposition aux vapeurs ou aux brouillards peuvent causer picotement, larmolement, rougeur et tuméfaction.

**RISQUES DE L'ABSORPTION CUTANÉE POUR LA SANTÉ ET SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION**

Les solvants organiques sont aisément absorbés ; le dessèchement de la peau ou la dermatite sont les signes d'une exposition répétée ou d'une surexposition à leur action délipidante. Les personnes présentant des problèmes cutanés existants peuvent être plus sensibles à leurs effets.

**RISQUES DE L'INGESTION POUR LA SANTÉ ET SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION**

Bien que cette matière présente un faible degré de toxicité, l'ingestion peut provoquer irritation gastro-intestinale, nausée, vomissement, diarrhée et signes de dépression du système nerveux (maux de tête, somnolence, vertiges, perte de coordination ou fatigue, par ex.).

**RISQUES POUR LA SANTÉ (AIGUS ET CHRONIQUES)**

AIGUS – YEUX : Peut provoquer irritation grave, rougeur, larmolement et trouble de la vision. PEAU : Peut provoquer irritation modérée, délipidation et dermatite. INHALATION : Peut causer une irritation nasale et respiratoire. L'aspiration dans les poumons peut causer une pneumonie chimique potentiellement mortelle. \*\*CHRONIQUE\*\* L'exposition prolongée ou répétée au-dessus de la limite admissible (TLV) peut produire des lésions cérébrales et neurologiques irréversibles (parfois appelées syndrome du peintre). L'emploi abusif intentionnel peut être nocif ou mortel.

**CANCÉROGÉNÉCITÉ: NTP CANCÉROGÈNE : Non MONOGRAPHIES CIRC : Non  
RÉGLEMENTÉ PAR L'OSHA : Non**  
S.O.**PROBLÈMES MÉDICAUX GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION**

Les personnes présentant des problèmes cutanés existants ou des troubles respiratoires existants peuvent être plus sensibles aux risques pour la santé.

**PROCÉDURES D'URGENCE ET DE PREMIERS SECOURS**

YEUX : Immédiatement rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes au minimum. Consulter un médecin pour obtenir un traitement médical. PEAU : Laver la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. INHALATION : Faire sortir la victime à l'air frais. Rétablir la respiration. Traiter les symptômes. Consulter un médecin. INGESTION : Boire 1 ou 2 verres d'eau pour diluer. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Traiter les symptômes.

**==== SECTION VII - MESURES DE PRÉCAUTION POUR LA MANIPULATION ET L'UTILISATION =====****MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE DU PRODUIT**

Éliminer toute source d'inflammation. Endiguer, contenir ou absorber avec une matière inerte (sable, vermiculite, etc.). Transférer dans des contenants en vue de la récupération ou de l'élimination. Empêcher l'écoulement vers les égouts et plans d'eau. Voir le guide d'intervention d'urgence (Emergency Response Guide) n°131.

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

L'élimination des déchets doit être confiée à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Éliminer conformément à toutes les réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur.

**MESURES DE PRÉCAUTION À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE**

Garder les contenants hermétiquement fermés, au frais, au sec et à l'écart de toute source d'inflammation. Utiliser et entreposer ce produit avec une ventilation appropriée. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact des personnes avec le produit. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Relier le matériel et le mettre à la terre lors du transfert dans un autre contenant.

**AUTRES MESURES DE PRÉCAUTION**

Ne pas absorber. Éviter l'exposition prolongée ou répétée à des niveaux supérieurs aux limites admissibles (TLV). Les contenants « vides » conservent des résidus et peuvent être très dangereux. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels contenants à la chaleur, flammes, étincelles ou autres sources d'inflammation ; ils peuvent exploser et provoquer des blessures ou la mort. Éliminer les fûts « vides » conformément à la réglementation en vigueur.

**PRODUIT DE CURE ET DE SCELLEMENT NON JAUNISSANT ACRYLIQUE TRANSPARENT**

===== **SECTION VIII - MESURES DE CONTRÔLE** =====

**PROTECTION RESPIRATOIRE**

Si la limites admissible (TLV) est dépassée, utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air ou autonome pour brouillard ou vapeur organique agréé NIOSH/MSHA et NF. En fonction de la concentration atmosphérique, utiliser un appareil respiratoire ou un masque à gaz avec cartouche appropriée (agréé NIOSH et NF, si possible) ou un système à adduction d'air.

**VENTILATION**

Utiliser une ventilation mécanique (générale et/ou locale) suffisante pour maintenir l'exposition en dessous de la limite admissible (TLV). Lorsque la présence de mélanges explosifs est possible, prévoir des circuits électriques sans danger pour ce type d'environnement.

**GANTS DE PROTECTION**

Le port de gants imperméables à la matière particulaire manipulée est conseillé pour empêcher le contact cutané.

**PROTECTION OCULAIRE**

Porter des lunettes à coques anti-éclaboussement ou autres lunettes de sécurité agréées par l'OSHA.

**AUTRES VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION**

Il est conseillé de prévoir une source d'eau propre dans la zone de travail pour rincer les yeux et la peau. Porter des vêtements imperméables selon les besoins.

**PRATIQUES DE TRAVAIL/D'HYGIÈNE**

Se laver les mains avant de manger ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements souillés avant réutilisation.

===== **SECTION IX - AVERTISSEMENT** =====

Les renseignements contenus dans ce document sont fournis sans aucune garantie. Les employeurs sont invités à utiliser ces renseignements uniquement pour compléter d'autres informations recueillies par eux et à établir de façon indépendante si les informations de toutes les sources sont appropriées et complètes afin d'assurer un emploi correct de ces matières et de protéger la sécurité et la santé des employés.